



Direction de l'Action Régionale
et de la Petite et Moyenne Industrie

Sous-direction de la métrologie
Organisme notifié n° 0171

DA 18-317/5

DECISION n° 99.00.620.058.0 du 31 décembre 1999

**ADDITIF n° 5 au
CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE**

n° 97.00.620.018.0 du 10 octobre 1997

Le présent additif concerne la balance B300S qui diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité, de son additif n° 2 (1), et de ses révisions n° 1 (2) et 2 (3) par

- le mode de fonctionnement de son dispositif de conversion du total de la transaction en cours, dans une monnaie différente de celle dans laquelle s'effectue la transaction ;
- la possibilité d'échanger, avec d'autres balances identiques, des données de configuration et de gestion ;
- la possibilité de constituer, avec d'autres balances identiques, un réseau de balances interconnectées. Dans cette configuration la balance prend la désignation B317S, portée sur la plaque d'identification en lieu et place de la mention B300S.

Les principales caractéristiques différentes de celles mentionnées dans le certificat précité, son additif n° 2 et ses révisions n° 1 et 2 figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante de l'additif n° 5 au certificat d'approbation.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité, son additif n° 2 et ses révisions n° 1 et 2 restent inchangées.

Le sous-directeur de la métrologie

J.F. MAGANA

(1) Décision n° 98.00.620.023.0 du 18 mai 1998.
(2) Décision n° 99.00.620.022.0 du 23 avril 1999.
(3) Décision n° 99.00.620.047.0 du 14 septembre 1999.

ANNEXE A L'ADDITIF N° 5 AU CERTIFICAT N° 97.00.620.018.0 du 10 octobre 1997

La balance modèle B300S objet du présent additif, diffère de la balance modèle B300S objet du certificat n° 97.00.620.018.0 du 10 octobre 1997, de son additif n° 2 et de ses révisions n° 1 et 2 par son dispositif de conversion du total de la transaction en cours, dans une monnaie différente de celle dans laquelle s'effectue la transaction et dont la mise en œuvre s'effectue de la manière suivante:

* une action sur sa commande provoque l'affichage temporaire (2 secondes) de l'indication de l'unité monétaire secondaire utilisée, de son taux de conversion avec la monnaie principale et de l'indication de l'unité de la monnaie principale;

Exemple :

d - M A r =
Taux de conversion
F r A n c

* une seconde action sur une touche de choix de vendeur provoque l'affichage temporaire (2 secondes) du message "INFO" suivi du total de la transaction converti dans l'unité monétaire secondaire utilisée, et du symbole ou du nom de la monnaie secondaire.

Exemple :

I N F O
somme en DM
d - M A r k

La balance modèle B300S objet du présent additif peut être équipée d'un dispositif de communication permettant d'échanger des données de configuration et de gestion avec d'autres balances identiques par l'intermédiaire d'une interface type RS485.

Les balances peuvent également être groupées en réseau de balances interconnectées où toutes les opérations relatives à une transaction peuvent être effectuées à partir de l'une quelconque des balances constituant le réseau. Les données primaires sont alors transférées de chacune des balances constituant le réseau vers une balance maître; il reste toutefois possible de permettre à chacune des balances de fonctionner de manière autonome tout en restant physiquement connectée au réseau, mais sans transfert d'information. Dans cette configuration la balance prend la désignation B317S portée sur la plaque d'identification en lieu et place de la mention B300S.

L'interface RS485 utilisée pour les fonctions d'échange ou de transfert des données est pilotée par un protocole de communication spécifique. Lorsque la balance porte les scellements prévus par son certificat d'approbation C.E. de type, cette interface est conforme aux prescriptions de l'article 5.3.6 de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993.

La balance B317S comporte sur la face "vendeur" 3 voyants; le voyant supérieur allumé indique que la valeur affichée correspond à un poids net ; le voyant médian allumé indique que la balance est "maître" dans ce réseau, clignotant, il indique que la balance est connectée au réseau de balances ; le voyant inférieur allumé indique que des données sont mémorisées.

REMARQUE :

La fonction conversion de monnaie ne peut équiper l'instrument que si elle n'est pas contraire aux réglementations nationales applicables dans l'Etat dans lequel l'instrument doit être utilisé.